Développement local
Viser l'économie circulaire page 24

Air page 36
Un plan de protection de l'atmosphère : pourquoi ?

Recyclage
Le chantier des déchets du BTP page 46

www.environnement-magazine.fr

ENVIRONNEMENT magazine

ENVIRONNEMENT magazine

N° 1731 – Octobre 2014

ANTOINE CHARLOT,
directeur général adjoint du Comité 21 et délégué régional en Pays de la Loire

Agenda 21
Les secrets de la relance

Page 39

170e année – ISSN 1163-2720

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment réinventer les AGENDAS 21 ?

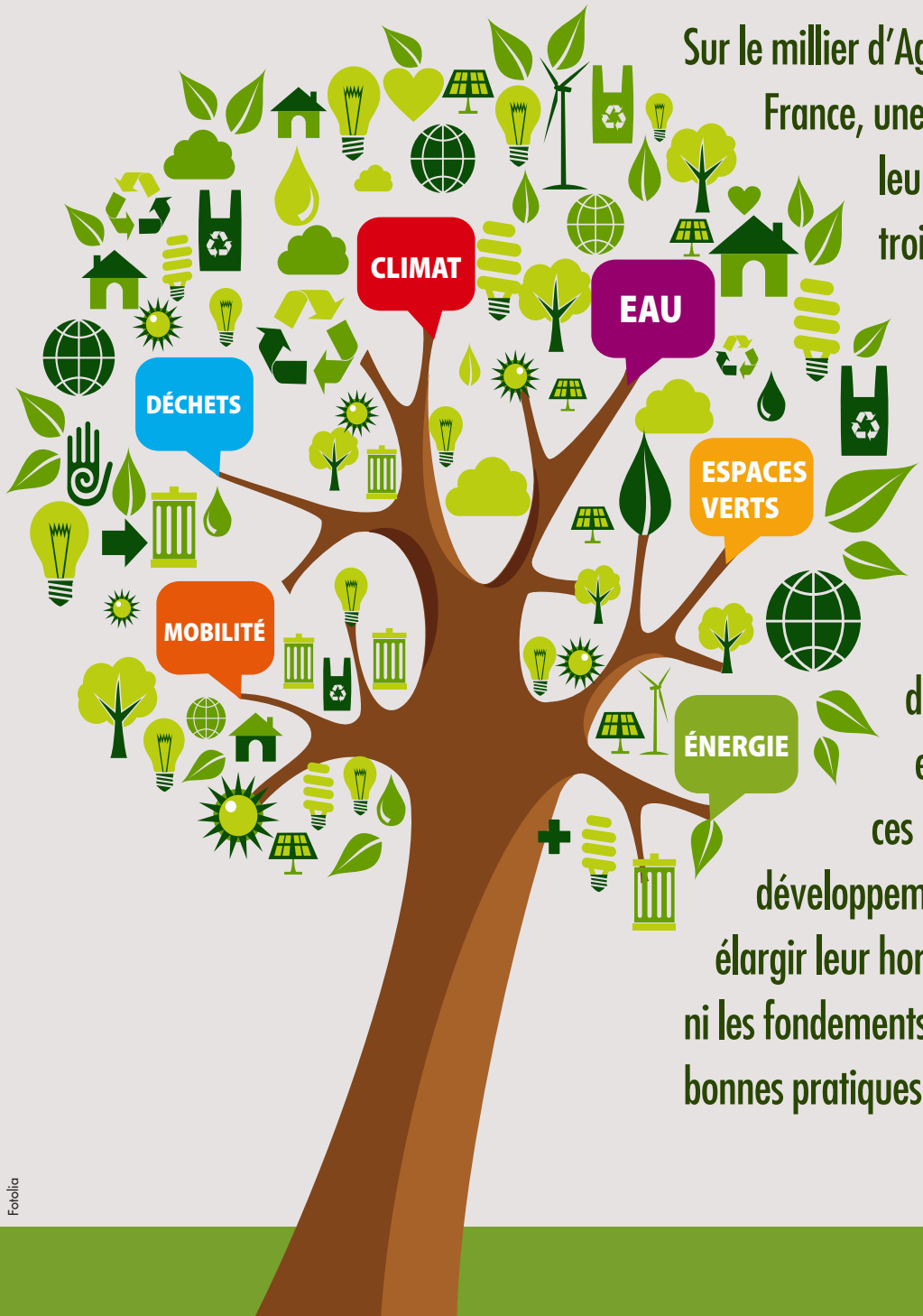

Fotolia

Sur le millier d'Agendas 21 adoptés en France, une centaine entament leur seconde, voire leur troisième version. Pour évaluer et faire évoluer leurs plans d'action au fil des enseignements tirés, les collectivités locales ne ménagent pas leurs efforts. Comment donner un nouvel élan et plus d'ambition à ces projets territoriaux de développement durable ? Comment élargir leur horizon sans en trahir l'esprit ni les fondements ? Tour de table des bonnes pratiques et des pistes à suivre.

Antoine Charlot
« Les prochains Agendas 21 seront plus ancrés localement »

Zabou Carrière

Le colloque « Agenda 21 de demain », organisé le 4 décembre par le ministère de l'Écologie, va orchestrer la relance d'une dynamique dont l'évolution est suivie de près depuis dix ans par Antoine Charlot, directeur général adjoint du Comité 21 et délégué régional en Pays de la Loire.

La démarche des Agendas 21 locaux engage-t-elle toujours une dynamique positive ?
À ceux qui disent qu'elle est au point mort, je réponds qu'elle a le mérite d'exister et de durer. Elle est parée de trois vertus. Avant tout, elle a instauré un mode projet et plus de transversalité dans le fonctionnement, la mécanique quotidienne des collectivités. Finis les programmes unidirectionnels portés par un seul élu : désormais même pour une nouvelle ligne de bus, les services transports, aménagement et environnement travaillent main dans la main. Elle a aussi donné, ce que le Grenelle a appuyé, plus de poids à la concertation citoyenne ainsi qu'à la pédagogie et à la sensibilisation au développement durable. Autant d'acquis sur lesquels il faut rester vigilant pour, surtout, ne pas faire machine arrière.

Quels sont les principaux défauts des Agendas 21 ?
Leur manque d'ancrage local, si bien qu'ils finissent tous par se ressembler. Certaines communes convertissent leurs cantines à l'alimentation bio, alors qu'aucun agriculteur n'est capable de répondre à la demande sur leur territoire, ou bien montent des chaufferies au bois sans disposer de ressources forestières. Il y a dix ans, lorsque pointaient les premiers Agendas 21, nous redoutions cette standardisation. Un écueil devenu réalité et contre lequel il faut lutter pour éviter qu'ils se transforment en vitrines déconnectées du terrain.

Plus d'un millier d'Agendas 21 en France, est-ce trop ?
Non, il y en a davantage en Allemagne (entre 4 000 et 5 000) et dans les pays nordiques (80 % des collectivités engagées). Le point à améliorer, c'est l'articulation entre eux. Espérons que la loi de décentralisation à venir, en confortant le rôle de chef de file des conseils régionaux, aide à insuffler de la cohérence à l'ensemble. L'échelon intercommunal est aussi pertinent pour harmoniser et réduire les effets de superposition. Car un Agenda 21 est un vrai projet de territoire ! Il ne se résume ni à un plan d'action à court terme ni à un programme isolé dans un coin. Aujourd'hui, les collectivités s'interrogent sur un retour aux fondamentaux, un recentrage de la démarche au cœur de leur vision stratégique.

Ce recentrage, est-ce que vous l'expérimentez dans les Pays de la Loire ?
Oui, autour de la charte régionale du développement durable lancée l'été dernier par la Région. Nous ressoudons les esprits à partir d'elle et entraînons les acteurs les moins enclins à s'engager pour qu'ils se concentrent sur les priorités. La charte définit en effet un cadre d'échange. Sa réussite implique une sorte de contrat social et ses six objectifs, comme remettre l'humain au cœur de l'économie ou gérer durablement les ressources naturelles et la biodiversité, concordent avec ceux des Agendas 21 locaux. ●

Propos recueillis par
Morgan Boëdec

Contact
> Antoine Charlot,
charlot@comite21.org